

Ouverture d'un centre de rétablissement après sinistre de la FEMA à Plainfield

Release Date: juillet 31, 2023

WILLISTON, Vermont. – Un centre de rétablissement après sinistre (RDC) ouvrira à Plainfield le 31 juillet pour aider les résidents du Vermont touchés par les inondations à entreprendre leur rétablissement. Le DRC conjoint, un local temporaire établi dans le cadre d'un partenariat entre Plainfield, l'État du Vermont et la FEMA, aidera les survivants à faire une demande d'aide de la FEMA, à télécharger des documents et répondra aux questions en personne.

Le centre de Plainfield est situé à l'adresse :

Twinfield Union School
106 Nasmith Brook Road
Plainfield, Vermont 05667

Des centres sont déjà ouverts à :

Waterbury Armory
294 Armory Drive
Waterbury, VT 05676

ASA Bloomer Building
88 Merchants Row, Suite 330
Rutland, VT 05701

Barre Auditorium
16 Auditorium Hill
Barre, Vermont 05641

Flood Brook School
91 VT-11
Londonderry, VT 05148



FEMA

Page 1 of 2

Tous les centres sont ouverts 7 jours sur 7 de 8h à 19h

Tous les centres sont accessibles aux personnes en situation de handicap et qui ont des besoins d'accès et fonctionnels, et sont équipés d'équipements de technologie d'assistance. Si vous avez besoin d'un aménagement raisonnable ou d'un interprète en langue des signes, veuillez appeler le 1-833-285-7448 (appuyez sur le 2 pour l'espagnol).

Des représentants de la US Small Business Administration seront présents également au centre pour expliquer comment demander les prêts en cas de catastrophe à faible taux d'intérêt de la SBA pour les propriétaires, les locataires, les entreprises et les organisations à but non lucratif privées, et fournir des informations sur la reconstruction pour rendre les logements plus résistants aux catastrophes.

Il n'est pas nécessaire de se rendre à un DRC pour demander l'aide de la FEMA. Pour postuler sans vous rendre dans un centre, appelez la ligne d'assistance de la FEMA au **800-621-3362**, rendez-vous en ligne sur DisasterAssistance.gov ou téléchargez l'[application de la FEMA](#). Si vous utilisez un service de relais tel qu'un service de relais vidéo (VRS), un service téléphonique sous-titré ou autres, communiquez ce numéro à la FEMA lors de votre demande.

La FEMA s'engage à garantir que l'assistance en cas de catastrophe est attribuée équitablement, sans discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion, la nationalité, le genre, l'âge, la situation de handicap, la maîtrise de l'anglais ou la situation économique. Tout survivant d'une catastrophe ou membre du public peut contacter le Bureau des droits civiques de la FEMA s'il estime être victime de discrimination. Le bureau des droits civiques de la FEMA peut être contacté sans frais au 833-285-7448. Des opérateurs multilingues se tiennent à votre disposition.



FEMA

Page 2 of 2